

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques Zones VIII et IX Mardi 5 Avril – Soto del Barco

Serge Larzabal, président du groupe de travail, a introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en particulier les représentants des administrations nationales ainsi qu'Ursula Krampe, représentante de la Commission Européenne. L'ordre du jour et le compte rendu de la précédente réunion ont été validés à l'unanimité.

1. Gestion de l'Anguille

Chloé Pocheau (Secrétariat du CC SUD) a rappelé les étapes de rédaction de ce projet d'avis, et le nouveau délai accordé par la DG MARE : jusqu'au 10 Mai 2022. Des propositions de modifications ont été faites par le secteur français, la parole a donc été donnée à Marie Lecompte (CNP MEM) pour les présenter.

Marie Lecompte a passé en revue l'ensemble des modifications, et le souhait de la partie française à tendre vers un consensus. L'avis du CIEM selon eux n'est qu'une reformulation et n'implique donc pas une dégradation du stock. Le CNP MEM propose ainsi de rappeler la valeur économique considérable de cette espèce pour la pêche artisanale et son importance pour ces territoires dans le 2ème paragraphe. Puis que le secteur français exprime qu'il n'est pas correct d'estimer que les mesures de repeuplement sont inefficaces, il faut nuancer le propos, au vu du manque de consensus scientifique. En conclusion, le CNP MEM propose de rappeler que la pêche est le seul secteur à avoir atteint ses objectifs, il n'est donc pas juste de les condamner à disparaître aujourd'hui. Finalement, un point a fait l'objet de débats : un ajout concernant un rappel de l'échelle de gestion adéquate pour l'anguille : le bassin versant. Manu Kelberine (CRP MEM Bretagne) a confirmé que pour lui si des fermetures doivent être prises cela doit être uniquement à cette échelle. Cependant pour Maria-José Rico (FECOPPAS) ainsi que Santiago Folgar Gutierrez (AVOCANO), aucune fermeture ne doit être considérée, aucun rapport scientifique ne garantit un retour de l'espèce avec ce type de mesures, ajouter ce paragraphe à l'avis pourrait porter à confusion. Le secteur français a alors approuvé que c'était un risque, et ne s'oppose pas à retirer cette position de l'avis. A l'unanimité le groupe de travail a donc validé de retirer le paragraphe sur la gestion par bassin versant du projet d'avis.

Raul Garcia (WWF) a ensuite exprimé la position des ONG environnementales, qui considèrent le fait d'envisager des mesures de fermeture de la pêche comme un échec. Il souhaite consulter ses collègues sur la question afin de considérer ces nouvelles propositions, et donc l'adoption d'un avis plus consensuel, il sera cependant difficile de s'accorder sur la question de la fermeture de la pêche. Il ajoute qu'il reste nécessaire que les États Membres se dédient à la restauration des habitats. Cette intervention de Raul Garcia a ouvert le débat sur la fermeture ou non de la pêche à l'anguille, Maria José Rico (FECOPPAS) a rappelé que les recrutements dans l'Atlantique sont les meilleurs d'Europe, il est injuste de

pénaliser les flottes, de nombreux autres paramètres doivent être étudiés et considérés. Joao Pereira (Administration Portugaise) a ajouté que malgré un contrôle strict au Portugal et la fermeture de la pêche récréative, le stock se réduit, le braconnage est un problème clé, il faut donc selon lui maintenir la pêche mais accentuer encore plus le contrôle, avec un suivi scientifique. Finalement Marie Lecompte (CNPMEM) a précisé que la pêche a été réduite de 60%, et qu'aujourd'hui ce sont 400 tonnes d'anguilles qui sont tuées par les PCB, soit plus que l'ensemble des pêcheries espagnoles, portugaises et françaises réunies. Il faut plus d'éléments scientifiques avant de prendre des décisions de fermeture, le temps d'obtenir les derniers résultats.

Raul Garcia (WWF) a repris la parole, en précisant bien considérer le secteur comme un allié sur ce sujet, il faut étudier tout le champ des possibles, de nombreuses mesures sont envisageables. Il cite l'exemple d'une fermeture de la pêche récréative, qui a cependant fait réagir les représentants de ce secteur, qui considèrent qu'une telle mesure si nécessaire doit être étudiée et justifiée avant d'être mise en place.

Suite à ces échanges, l'avis sera à nouveau transmis à l'ensemble des membres pour consultation par écrit.

2. Captures accidentelles de cétacés

Hélène Renault (Administration française) a débuté sa présentation par un rappel de contexte : depuis 2016, il est observé une augmentation des échouages de dauphins communs avec traces de captures par engin sur les côtes atlantiques. Un groupe de travail national rassemble l'ensemble des acteurs concernés a donc été créé pour tenter de trouver des mesures de gestion. Un 1^{er} plan d'action a été mis en place à l'hiver 2020-2021 puis complété cet hiver 2021-2022. La recommandation conjointe proposée par le Groupe d'États Membres Sud a cependant été jugée insuffisante par la Commission européenne le travail se poursuit donc.

Hélène Renault a ensuite passé en revue les mesures et projets développés en France :

1. Une obligation de déclaration depuis 2019 afin d'améliorer les connaissances
2. Un suivi des échouages de cétacés, par une publication bimensuelle et la mise en place d'un réseau national d'échouage, piloter notamment par PELAGIS
3. Un renforcement des observations embarquées, cette année sur la senne danoise également.
4. Le Projet OBSCAME, mise en place de caméras embarquées sur 5 fileyeurs en 2021, puis à terme pour 15 fileyeurs supplémentaires.
5. Des survols aériens, les premiers résultats montrent que par rapport à 2012 la répartition de la population de dauphins est plus diffuse, mais se maintient
6. Le Projet DELMOGES qui vise à améliorer les connaissances sur le dauphin commun (dynamique de population, aliments, habitats...) et les interactions avec la pêche.
7. L'équipement de pingurs sur les chaluts pélagiques et démersaux en paire depuis 2020 et à l'année.

8. Le projet LICADO depuis 2019, qui va bientôt se finir sur le développement de pingers et réflecteurs acoustiques pour rendre plus visibles les filets, ainsi que le projet Dolphinfree qui étudie des balises acoustiques et des pingers autonomes en énergie.
9. Le projet PIFIL, comme suite du projet Licado étudie l'utilisation de pinger positionnés sur la coque des fileyeurs.
10. Le projet Cetambicion partagé entre l'Espagne, le Portugal et la France vise à proposer une recommandation conjointe basée sur un recensement des différentes techniques.

Hélène Renault a répondu aux membres en rappelant que de nombreux tests sont également prévus dans le cadre du projet Cetambicion, le développement de caméras prendra plusieurs années, ce n'est pas simple. Le projet DELMOGES étudie également d'autres facteurs de mortalité que la pêche (notamment chimiques).

Hector Villa (administration espagnole) a commenté que l'Espagne réalise également les efforts nécessaires pour saisir les informations et développer les connaissances sur cette espèce et ses interactions avec la pêche. Des mesures sont également en place pour développer l'utilisation de pingers, cependant les études doivent se poursuivre. Il remercie la participation des professionnels dans ces projets, notamment par l'utilisation de caméras. Raul Garcia a ajouté que l'Espagne a adopté un plan d'action pour les captures accidentelles, c'est un point très positif

Joao Pereira (administration portugaise) a indiqué qu'au Portugal l'impact de la pêche sur les cétacés est réduit de par la géographie de la zone, cependant certains engins sont plus impactant que d'autres, il faut des solutions au cas par cas. Un plan de travail a été proposé par le ministère portugais pour réduire les captures accidentelles (dont les cétacés), pour introduire les bonnes pratiques. Il faut résoudre ce problème même si la situation au Portugal n'est pas désespérée.

Jérôme Jourdain (UAPF) a souligné l'implication des professionnels sur ce sujet au vu du nombre de projets en cours. Des moyens financiers et humains doivent être développés afin de mieux comprendre et d'interpréter les résultats notamment sur la dynamique de population des dauphins, cela ne peut pas se faire uniquement « à dire d'experts ». Serge Larzabal (CNPMEM) et Jose Beltran (OPP Burela) ont également fait part de la grande implication des professionnels et le besoin de temps pour obtenir les résultats.

Ursula Krampe (DG MARE) a remercié Hélène Renault pour sa présentation et le travail effectué par la France ces dernières années. Elle précise que la recommandation conjointe a été rejetée car estimée non suffisante par le CSTEP. La Commission européenne reconnaît le travail mais estime que plus peut être fait, d'autres pingers doivent être testés, il faut trouver une solution pour les fileyeurs, augmenter le nombre de bateaux avec des caméras. La Commission aimerait par ailleurs renforcer le dialogue avec l'Espagne et le Portugal. Ursula Krampe a ajouté que l'avis du CIEM publié en 2020, va être mis à jour en fin d'année avec des chiffres plus actuels.

En réponse aux membres Ursula Krampe a commenté que les interactions entre la pêche et les dauphins communs sont confirmés par PELAGIS et que des seuils de mortalité sont bien proposés par le CIEM.

3. Étude de la PCP

Chloé Pocheau (Secrétariat du CC SUD) a rappelé les étapes de rédaction de ce projet d'avis, et l'objectif de le valider au prochain Comité Exécutif du mois de mai, afin de pleinement participer aux réflexions en cours sur la PCP au niveau européen.

Ana Matias (SCIAENA) a demandé une suppression au paragraphe 2 « Obligation de débarquement », qui a été validée par l'ensemble des membres.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a demandé à ce qu'un paragraphe sur les interactions entre Conseils consultatifs et institutions européennes soit ajouté. En effet il souhaite que les possibilités d'échanges avec les États membres soient renforcées, mais aussi avec le Parlement européen.

Javier Lopez (OCEANA) a remercié le travail réalisé, il lui semble que ce document sera très utile pour discuter avec la Commission sur le futur de la PCP. Il souhaite cependant transmettre des commentaires mineurs au secrétariat par écrit. Concernant les commentaires de Jean-Marie Robert, Javier Lopez a indiqué être favorable à partager le travail des Conseils consultatifs au Parlement. Juan-Manuel Trujillo (ETF) a également indiqué y être favorable.

Pour Humberto Jorge (ANOPCERCO) il faudrait compléter l'expertise du CIEM par celle d'autres instituts scientifiques, afin de compléter les avis.

Ursula Krampe (DG MARE) a indiqué aux membres qu'il serait important d'être plus précis dans le paragraphe sur les plans pluriannuels, l'avis des conseils consultatifs est très important, il faut des éléments concrets et citer les articles

4. Plan de gestion pluriannuel et variabilité des TAC

Chloé Pocheau (Secrétariat du CCSUD) a rappelé que le CC SUD a publié un avis en Novembre 2021 concernant la variabilité interannuelle des TAC dans le cadre du plan de gestion des eaux occidentales. La Commission Européenne y a apporté une réponse en Janvier 2022, que les membres sont aujourd'hui invités à commenter, et décider des suites à donner à ce sujet.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a souligné que les propositions de la Commission et des professionnels ne sont pas toujours claires. On voit que dans des enceintes de

négociation hors UE, des travaux sont en cours pour mettre en place des règles d'exploitation (ICCAT, Accords Nord...). Or de telles mesures seraient adéquates pour des stocks tels que la Sole du golfe de Gascogne au lieu de mesures coercitives drastiques. Il faudrait s'appuyer sur les avis du CIEM, mais envisager une règle qui repose sur d'autres points de référence, pour établir des TAC pour plus d'un an. Cela nécessite de nouvelles modélisations, mais tout peut être envisagé, tant que les scientifiques l'évaluent, il faut cependant que la Commission soit prête à ouvrir ces débats

Ursula Krampe (DGMARE) a rappelé que le CIEM était le point de référence de la CE. Elle a de plus interrogé les membres sur la question des fourchettes de mortalité qui ont apporté de la flexibilité, pourquoi les membres ne considèrent pas ces mesures comme bonnes ? La Commission est prête à écouter les conseils consultatifs.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a alors précisé qu'il ne demande pas de s'affranchir du CIEM, mais de raisonner autrement, de revoir les méthodes, la philosophie de gestion. Une vision à long terme permettrait de s'affranchir des chocs, de pouvoir donner de réponses aux professionnels.

Au vu du caractère très technique de ce sujet, le secrétariat proposera aux membres qui le souhaitent de se réunir au sein d'un groupe Ad-Hoc dédié à ce sujet, qui pourra faire des propositions précises sur la base de l'avis 153 publié en Novembre 2021.

5. Questions diverses – Eaux profondes

Ce sujet est ajouté à l'agenda à la demande d'Aurelio Bilbao (OPESCAYA), il a donc introduit le sujet : des propositions de fermetures de zones de pêches ont été publiées par le CIEM, à cause de la possible présence d'écosystèmes vulnérables. Aurelio Bilbao demande donc à la Commission du temps pour étudier ces propositions, car certaines pourraient être catastrophiques pour le secteur, il faut faire des études approfondies. Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a soutenu cette proposition et les craintes exprimées. Quel est le calendrier de la Commission ?

Ursula Krampe (DG MARE) a précisé les points suivants :

- En vertu du règlement (UE) 2016/2336 sur l'accès eaux profondes, le chalutage de fond est interdit dans les eaux de l'UE en dessous de 800 mètres depuis 2017. Mais la mise en œuvre complète du règlement est toujours en suspens : l'empreinte de la pêche dans les eaux profondes doit être établie, ainsi que les fermetures pour protéger les EMVs (Ecosystèmes Marins Vulnérables) de tous les engins touchant le fond en dessous de 400 mètres.
- Dans ce dossier, le facteur limitant a été la disponibilité des données pour les scientifiques, notamment sur les EMV. Les États membres ont mis longtemps à envoyer des données précises et exploitables au CIEM, et le CIEM a également rencontré des difficultés pour recueillir des données sur les EMV à des profondeurs qui rendent la recherche scientifique beaucoup plus difficile. Alors qu'il était attendu en 2018, l'avis final du CIEM a été publié en

janvier 2021 et l'avis précisant les coordonnées pertinentes pour les eaux de l'UE seulement en février 2022.

- Le règlement d'application de la COM désignant l'empreinte de pêche et les zones EMV devrait être soumis au Comité pêche et aquaculture pour adoption avant l'été. Chaque EM est représenté dans ce Comité et dispose d'une voix (vote à la majorité qualifiée). Dans ce cadre, la Commission proposera d'inclure les zones présentant un indice de présence d'EMV élevé, moyen et faible, tout en garantissant une perturbation limitée des activités de pêche, ce qui correspond au scénario 2 option 1 tel qu'indiqué par le CIEM comme étant le plus protecteur pour les EMV, entraînant la fermeture d'environ 57 zones.

Un débat a ensuite eu lieu sur le processus de consultation des Conseils consultatifs sur ce sujet, vu le manque d'éléments précis sur les périodes de consultations ou non, la question sera étudiée ultérieurement par le secrétariat afin de déterminer si consultation il y a eu et si le CC SUD doit/peut se positionner prochainement.

BILAN

- **L'avis anguille sera retravaillé pour validation avant le 10 Mai**
- **L'avis sur la PCP sera également retravaillé en vue du Comité Exécutif du 19 Mai**
- **Les membres seront invités à manifester leur intérêt pour participer à un GT Ad-hoc sur le plan de gestion et la variabilité des TAC**
- **Le CCSUD continuera de suivre les développements scientifiques concernant les captures accidentelles de cétacés**
- **Le secrétariat échangera avec la Commission Européenne afin de répondre aux questions concernant les eaux profondes et l'éventuelle fermeture de zones**